



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 4 juin 2019

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 juin 2019, de 19 h 30 à 21h10 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Monsieur	Gervais Darisse, maire
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Nathalie Blais fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Suzanne Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en ajoutant entre le point 20 et le point 21 le dépôt du Rapport 2018 sur la situation financière de la municipalité.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 7 mai 2019

2019.06.3.101.

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 7 mai 2019. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité.

4. Adoption des comptes

2019.06.4.102.

RÉSOLUTION

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Josiane Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LA LISTE DU 2019-05-31 pour un montant total de 71 911,35\$

5. Formation PREMIERS SECOURS /Terrain de jeux

2019.06.5.103.

RÉSOLUTION

ATTENDU l'offre de l'Unité régionale des loisirs et des sports du Bas St-Laurent (URLS) pour une formation de premiers secours conforme aux normes du

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

gouvernement du Québec pour les animateurs camp de jour ;

ATTENDU QUE le cours est d'une durée de 6 à 8 heures, que le coût est de 40 \$ plus taxes pour les membres de l'URLS et que la formation est à Rivière-du-Loup ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser l'inscription pour un animateur au coût de 40 \$ plus taxes et de défrayer les frais de déplacement.

6. Formation MONITEUR AVERTIS /Terrain de jeux

2019.06.6.104. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le camp Vive la Joie offre une formation de moniteur averti pour les terrains de jeux au coût de 61,25 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la formation a lieu les 8 et 9 juin prochain à Saint-Modeste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'inscription d'un employé du terrain de jeux à la formation de Moniteur averti au coût de 61,25 \$ plus taxes et accepte de défrayer les frais de déplacement.

7. CCU : Dossier du 128 rue Principale situé dans le site du patrimoine

2019.06.7.105. RÉSOLUTION

ATTENDU que Mme Castonguay propriétaire du 128 rue Principale a fait une demande d'autorisation pour des travaux à être exécutés au 128 rue Principale situé dans le site du patrimoine;

ATTENDU que les travaux en question sont le changement de quatre fenêtres et de la porte principale;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a transmis le 24 avril 2019 son avis à la municipalité, lequel recommande de répondre favorablement à la demande de Mme Castonguay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés par madame Castonguay permettant l'octroi d'un permis de rénovation pour le changement de 4 fenêtres et de la porte principale du 128 rue Principale à Saint-André le tout en conformité avec les documents déposés par Mme Castonguay.

Que cette résolution annule et remplace la résolution 2019.05.10.85.

8. DEMANDE D'AUTORISATION D'EXCAVATION S.L. LAPOINTE INC. POUR POURSUIVRE L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE SUR UNE PARTIE DU LOT 4 788 224 DU CADASTRE DU QUÉBEC, PROPRIÉTÉ DE 9167-6304 QUÉBEC INC

2019.06.8.106. RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-André doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Excavation S.L. Lapointe inc. visant l'utilisation non agricole d'une partie du lot 4 788 224 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7.99 hectares dans le but d'y poursuivre l'exploitation d'une gravière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU le faible impact de l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation de la Commission pour l'exploitation de gravière n'est valide que pour cinq ans;

ATTENDU QU' il s'agit de poursuivre l'exploitation d'une gravière;

ATTENDU QUE l'exploitation de gravière est autorisée uniquement dans les zones agricoles « AA » identifiées au plan de zonage de la municipalité de St-André;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Saint-André :

- Appuie le requérant, Excavation S.L. Lapointe inc. dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une gravière sur une partie du lot 4 788 224 du cadastre du Québec, sur une superficie de 7.99 hectares;
- Indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale;
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

9. Programme d'aide financière en vertu du programme de mise aux normes des installations septiques / Règlement 198-1/ M. Julien Vachon-Verret

2019.06.09.107.

RÉSOLUTION

ATTENDU le règlement 198-1 adopté le 7 mai 2019;

ATTENDU la demande de subvention de M. Julien Vachon-Verret ;

ATTENDU QU'il répond à toutes les conditions requises au règlement

ATTENDU QUE le règlement autorise le remboursement de 50 % des coûts admissibles et que ces coûts admissibles sont de 5 000\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à la majorité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le paiement d'une subvention de 2 500 \$ à

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

M. Julien Vachon-Verret puisqu'il répond à toutes les conditions requises par le règlement 198-1 du programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité. Ce montant sera prélevé au fonds administration tel que stipulé au règlement

- Mme Ghislaine Chamberland déclare son intérêt pour cette résolution et se retire de la discussion et de la décision.

10 FDT / Demande au Fonds de développement des territoires pour le réaménagement du terrain du Centre des loisirs

2019.06.10.108. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André appui le projet de réaménagement du terrain du Centre des loisirs;

ATTENDU QUE la mise en place d'un tel projet favorisera une meilleure qualité de vie pour les résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE l'implantation de ce projet se fait dans un esprit de solidarité et de démocratie;

ATTENDU QUE les coûts du projet sont de 331 800\$ actuellement et représentent les coûts de déplacement de la patinoire, de plantation de végétaux et d'aménagement du sentier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité

- Dépose une demande d'aide financière maximale de 8 000 \$ au Fonds de développement des territoires (FDT) pour couvrir une partie des coûts de ce projet;
- Autorise la directrice générale à signer tout document relatif à la présente demande;
- S'engage à entretenir ce nouvel aménagement.

11. Annulation de la résolution 2019.04.15.66 (Demande de contribution financière au FDMK, volet activité locale, loisir culturel

2019.06.11.109. RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal annule la résolution 2019.04.15.66, puisqu'elle ne correspond pas aux critères exigés pour l'obtention de la subvention au FDMK.

12. Don au Comité de bénévoles Les p'tits bonheurs de Saint-André

2019.06.12.111. RÉSOLUTION

ATTENDU la demande d'aide financière du Comité de bénévoles Les p'tits bonheurs de Saint-André afin d'aider à poursuivre les activités de transport et d'accompagnement pour les rendez-vous médicaux effectués par des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josiane Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal autorise un montant de 100\$ afin de permettre au Comité Les P'tits bonheurs de poursuivre le travail bénévole auprès de la population de Saint-André

13. Remplacement de glissières de sécurité au Rang 2 Est

2019.06.13.112.

RÉSOLUTION

ATTENDU QU' une section de glissières de sécurité est à changer dans le rang 2 Est ;

ATTENDU la soumission déposée par Les entreprises Rémi Charest inc. au montant de 8 211,04\$ plus taxes, incluant l'enlèvement des glissières existantes, l'installation, le transport et deux dispositifs d'extrémité de glissière avec déviation latérale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de glissières de sécurité dans le rang 2 Est telles que décrit dans la soumission des Entreprises Rémi Charest inc. déposée le 28 mai 2019 au montant de 8 211,04\$.

14. Demande de financement au ministère de la Famille et des aînées pour le renouvellement de la politique Famille aînées

2019.06.14.113.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le ministère de la Famille et des aînées (MFA) a élaboré et mis en place le programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André a présenté, en 2018-2019, une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du programme de soutien aux politiques municipales 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser Mme Nathalie Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom de la municipalité de Saint-André tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

De confirmer que M. Benoit St-Jean est l' élu responsable des questions familiales

15. Installation d'une toilette chimique au Parc de l'ancien quai

2019.06.15.114.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE le Parc de l'Ancien Quai ne dispose pas d'installations sanitaires;

ATTENDU QUE durant la période du terrain de jeux, les toilettes du centre des loisirs sont réservées aux jeunes du terrain de jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'installation d'une toilette chimique au parc de l'Ancien Quai pour un montant de 55 \$ par semaine, à partir du 2 juillet au 25 août 2019.

16. Avis de motion visant à modifier le règlement de zonage numéro 45 de la municipalité afin de permettre la mise en place d'un village médiéval en zone AA1 sous certaines conditions

263

AVIS DE MOTION

Le conseil municipal désire modifier le règlement de zonage numéro 45 de la municipalité de Saint-André afin de permettre la mise en place d'un village médiéval en zone AA1 sous certaines conditions.

L'avis de motion est donné par Mme Josiane Sirois.

Un projet du règlement 224 de la municipalité est mis à la disposition de la population.

La lecture de l'avis de motion est faite par la directrice générale

17. Félicitations à M. Samuel Michaud / Centre de formation professionnelle du Pavillon de l'Avenir de Rivière-du-Loup

2019.06.17.115.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE M. Samuel Michaud s'est mérité une bourse d'étude du Pavillon de l'avenir dans la catégorie Charpenterie et menuiserie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal félicite M. Samuel Michaud comme récipiendaire d'une bourse d'une valeur de 300\$ au Gala Méritas 2019 du Pavillon de l'Avenir.

18. 26^e édition du Symposium de peinture du Kamouraska du 18 au 21 juillet 2019

2019.06.18.116.

RÉSOLUTION

Sous le thème « *la municipalité s'offre un cadeau !* »

ATTENDU QUE le Symposium est une vitrine culturelle fort importante pour toute la région du Kamouraska;

ATTENDU QUE pour cette 26^e édition, 74 peintres venus de tous les coins du Québec mettront en couleur toutes les beautés de notre région;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une peinture pour un prix maximum de 500 \$.

19. Aide financière à la Coopérative solidarité du DEP du village

2019.06.19.117. RÉSOLUTION

ATTENDU la demande d'aide financière de la Coopérative de solidarité du DEP du village afin d'aider à poursuivre le projet d'ouverture d'un nouveau commerce de proximité alimentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 1 027 \$

20. Aide financière au Comité de développement de Saint-André

2019.06.20.118. RÉSOLUTION

ATTENDU le rôle très important que le Comité de développement de Saint-André joue dans le développement et l'attractivité du milieu;

ATTENDU que le Comité de développement de Saint-André est un partenaire de premier plan pour la municipalité;

ATTENDU que l'AGA du Comité de développement se tiendra vendredi le 7 juin prochain et que le rapport annuel d'activités et les états financiers 2018 seront déposés à ce moment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Qu'une aide de fonctionnement de 1 000 \$ soit remise au Comité de développement aussitôt qu'il aura déposé son Rapport annuel et ses états financiers 2018 au bureau municipal.

21 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ. Le maire Gervais Darisse dépose et fait la lecture du Rapport 2018 sur la situation financière de la municipalité.

22 Enseigne pour identification de la Bibliothèque municipale

2019.06.22.119. RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une enseigne à impression numérique avec laminage graphique simple face et un fond d'aluminium selon un montage graphique approuvé par le Comité de la bibliothèque d'une valeur maximale de 1 000\$.

23 Facture à payer

2019.06.23.120. RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

- Air liquide 202,90\$

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

• Andreas Trandafir (pelouse en rouleau)		344,93\$
• Coop Agriscar :	Lunette et courroie	19,57\$
• Équipement V. Ouellet :	fil et ens. Dechiquettage	109,05\$
• Garage N. Thiboutot :	6 hres de pelle (aqueduc)	551,88\$
• Garage N. Thiboutot	service de loader (Madone)	229,95\$
• Garage N. Thiboutot	ouvrage soudure	13,80\$
• Grossiste M. R. Boucher inc. :	Eextension d'acier	143,92\$
• Laboratoire BSL		269,04\$
• MRC Kamouraska	Quotes-parts	31 579\$
• Profix de l'Est inc. :	Armoire murale	275,94\$
• Service Sanitaire Deschênes	matières résiduelles	2 544,70\$

Pour un total de : 36 284,68\$

24 Questions diverses

- M. le maire fait un résumé du conseil des maires de la MRC
- Les conseillers font un résumé des différents comités auxquels ils ont participé.

25 Correspondance

Contribution financière au Cercle des jeunes éleveurs du Kamouraska

2019.06.25.121.

RÉSOLUTION

ATTENDU la demande de commanditaire du Cercle des jeunes éleveurs du Kamouraska afin de permettre aux jeunes de la région de participer à des activités régionales et provinciales;

ATTENDU que les activités pour 2019 seront la Journée des jeunes ruraux de l'exposition de Saint-Pascal et la Classique des jeunes ruraux québécois qui se tiendra à Saint-Agapit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise une contribution financière de 100\$ au Cercle des jeunes éleveurs du Kamouraska afin d'encourager la relève

Adhésion annuelle à Projektion 16-35

2019.06.26.122.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à Projektion 16-35 pour un montant de 50\$

ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière et directrice générale remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

26 Période de questions

Une question a été posée relative à l'installation d'une toilette chimique pendant l'été. Un échange a été fait concernant un dossier d'urbanisme.

27 *Levée de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Parent que la séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire